

## Evaluation de la plus-value et des enjeux écologiques

Dans le cadre de projets d'aménagement urbain ou, de façon plus générale, de construction, l'opportunité de renaturer un cours d'eau ou de le remettre à ciel ouvert peut se présenter.



Dans cette situation, tout comme dans le cas d'une renaturation de cours d'eau à petite ou grande échelle, une étude préalable est nécessaire afin de :

- Déterminer les enjeux écologiques (espèces et sites protégés ou d'intérêt) ;
- Préciser les objectifs de la renaturation au vu des plans de gestion et législations existantes (Directive-Cadre sur l'Eau, Directive Inondations, Natura 2000) ;
- Evaluer objectivement la plus-value écologique des travaux.



Ce type d'étude est réalisé par SAR Consult qui récolte les données nécessaires (inventaires hydromorphologiques et biologiques, recensement des frayères, etc.), établit les objectifs et enjeux écologiques, et évalue la plus-value du projet (analyse SWOT).